

**Revue québécoise de droit international**  
**Quebec Journal of International Law**  
**Revista quebequense de derecho internacional**



## Avant-propos

Geneviève Dufour

Volume 11, numéro 2, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1100525ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1100525ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dufour, G. (1998). Avant-propos. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 11(2), I-III. <https://doi.org/10.7202/1100525ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Avant-propos

---

La *Déclaration universelle des droits de l'Homme* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948. Énonçant «l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations», la *Déclaration universelle* comporte un préambule et trente articles qui établissent des droits humains fondamentaux, civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, dont devrait pouvoir jouir l'humanité entière. La *Déclaration universelle* bénéficie d'une telle reconnaissance que les normes qui y sont énoncées sont maintenant, pour la majorité, considérées comme ayant la valeur du droit international coutumier.

La pertinence de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* doit être rappelée aujourd'hui autant qu'elle devait être affirmée au moment où ses dispositions allaient être formulées. Doivent être rappelés aussi les concepts d'universalité et d'indivisibilité des droits fondamentaux. En 1948, les valeurs prédominantes étaient l'individualisme, la sécularité et le nationalisme. En 1998, le monde est davantage interpellé par les droits collectifs confrontés aux droits individuels, aux allégeances religieuses face aux engagements sécularisés, à la globalisation opposée aux intérêts nationaux. Partout les droits de la personne se trouvent encore bafoués, et le monde continue d'être frappé par l'horreur, la barbarie et le génocide.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Déclaration des droits de l'Homme* fut donc une occasion de rappeler son existence en posant un regard critique à la fois sur son contenu, sur son application et son applicabilité dans la société internationale actuelle.

À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, des institutions et des organisations impliquées dans la protection des droits de la personne se sont donc regroupées en une Coalition ayant pour but de tenir un congrès mondial les 7, 8 et 9 décembre 1998 au siège social montréalais de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Ces institutions et organismes sont :

- l'Association internationale des jeunes avocats,
- le Barreau du Québec,
- le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Centre Droits et démocratie),
- le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale,
- la Commission canadienne des droits de la personne,
- la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec,
- la Commission internationale de juristes,
- la Fondation canadienne des droits de la personne,
- la Ligue des droits et libertés,
- la Société québécoise de droit international,

- le Tribunal des droits de la personne du Québec,
- l'Université du Québec à Montréal,
- l'Université Laval,
- l'Université McGill,
- l'Université de Montréal,
- l'Université d'Ottawa et
- l'Université de Sherbrooke.

Mentionnons également les membres du Comité de coordination qui, chacun, ont contribué en l'espace d'un an à faire de l'événement un succès remarquable : Véronique Brouillette, Alexandre Morin, Charles B. Laliberté, Véronique Robert-Blanchard et Patrick Cormier.

Étant donné le succès qu'a connu le Congrès mondial, les membres de la Coalition ont pris la décision de colliger les textes des conférenciers et d'en faire un recueil. Au nom du Comité de coordination et de la Coalition pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, j'aimerais remercier vivement l'équipe de la *Revue québécoise de droit international*, et plus particulièrement sa rédactrice en chef, Mme Mercedes Glockseisen, sans qui ce recueil n'aurait jamais vu le jour.

  
Geneviève Dufour

Coordonatrice du Congrès mondial sur la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

\* \* \*

The *Universal Declaration of Human Rights (Universal Declaration)* was adopted by the General Assembly of the United Nations on December 10, 1948. Expressing "a common standard of achievement for all peoples and all nations", the *Universal Declaration* includes a preamble and thirty articles establishing fundamental human rights, including civil, political, social, economic and cultural rights to which all of humanity is entitled. The *Universal Declaration* profits from international recognition as the norms established therein are now considered as part of international customary law.

The adoption of the *Universal Declaration* fifty years ago represented a major event, the significance of which must never be forgotten. The principles of the universality and indivisibility of fundamental rights should also be remembered. In 1948, the predominant values were individualism, secularity and nationalism. Half a century later, the world is still, and to a greater degree, confronted with oppositions. Collective rights are opposing individual rights, religious convictions are opposed to secularized engagements and globalization opposes national interests. Human rights

are still widely violated, and the world is horror stricken by acts of barbarity and genocide.

Therefore, the 50th anniversary of the *Universal Declaration* is an excellent opportunity to commemorate its existence and to take a critical look at its content as well as its application and applicability in practice in international society.

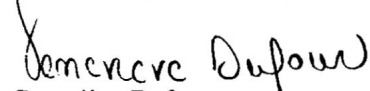
In order to celebrate the 50th anniversary of the *Universal Declaration*, several institutions and organizations involved in the protection of human rights decided to form a coalition with the mission of organizing a World Conference, to be held in Montreal on December 7, 8 and 9, 1998 at the head-quarters of the International Civil Aviation Organization.

The institutions and organizations making up the coalition include the

- Barreau du Québec,
- Canadian Human Rights Commission,
- Canadian Human Rights Foundation,
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec,
- Quebec Human Rights Tribunal,
- International Association of Young Lawyers,
- International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy,
- International Centre for Human Rights and Democratic Development,
- International Commission of Jurists,
- Ligue des droits et libertés,
- McGill University,
- Société québécoise de droit international,
- Université du Québec à Montréal,
- Université Laval,
- Université de Montréal,
- l'Université d'Ottawa and
- Université de Sherbrooke.

This Conference would not have been possible without the participation of the members of the Co-ordinating Committee : Véronique Brouillette, Alexandre Morin, Charles B. Laliberté, Véronique Robert-Blanchard and Patrick Cormier.

As a result of the success of the World Conference, the various members of the coalition decided to publish the speakers' addresses. On behalf of the Co-ordinating Committee of the World Conference on the 50<sup>th</sup> Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights*, I would like to express our deep gratitude to the *Revue québécoise de droit international*, and in particular to Mercedes Glockseisen, Chief Editor, without whom this issue would not have been possible.



Geneviève Dufour

Co-ordinator, World Conference on the *Universal Declaration of Human Rights*